



## Accident voiture/cycliste

-----  
Par Otso6

Bonjour,

En septembre alors que je me rendais au travail dans mon véhicule j'ai eu accident avec un cycliste de 15 ans au niveau d'un passage piétons.

Ce cycliste sortait d'un petit chemin de terre. Je n'étais pas en excès de vitesse et à aucun moment je n'ai vu le cycliste avant de franchir le passage piétons.

Lorsque ma voiture l'a heurté il s'est excusé en me disant qu'il ne m'avait pas entendu (vu que je ne roulais pas vite) et qu'il avait foncé.

Persuadé de ne pas s'être blessé, malgré mon insistance il n'a jamais voulu que je contacte ses parents ou des secours et il est parti très pressé. Finalement ses parents ont décidé de porter plainte contre moi pour blessures involontaires car il s'est avéré qu'il s'était cassé une côte et je suis convoqué par le procureur de la justice . J'avoue ne pas tout comprendre. Il me semblait que le cycliste était en tort mais j'ai pourtant l'impression que l'on me mets tous les torts sur le dos (il faut dire que dans le constat le cycliste a changé sa version en disant qu'il avait marqué l'arrêt avant de s'engager) Je reconnais être responsable de blessures involontaires puisque c'est effectivement involontaire mais il me semble quand même ne pas être le seul responsable puisque le cycliste sortait d'un chemin et roulait sur le passage piéton .... Bref je suis perdu. Je n'ai que des soucis en ce moment et là c'est vraiment le coup de grâce ... Qu'est ce que je risque au final? Au départ les gendarmes me disaient que je ne risquais rien, maintenant un rappel à la loi et des dommages mais ils ne savent pas vraiment ... Merci d'avance

-----  
Par chance

le cycliste avec l'accord de ses parents a du changer sa version parce qu'il ne savait pas qu'il était blessé quand il est remonté sur son vélo après l'accident. préparez bien votre défense prenez des photos du chemin du terre, écrivez sur une feuille que vous prendrez avec vous le récit de l'accident. Allez à l'essentiel parce que vous n'aurez pas beaucoup de temps pour vous expliquer. Le procès verbal sera très synthétique. Relisez le procès verbal avant de le signer de la première ligne à la dernière. ne faites pas confiance au greffier

-----  
Par Otso6

Bonjour, je ne comprend pas j'ai déjà fais un procès verbal avec la gendarmerie, le procureur va en faire un nouveau ?

-----  
Par Suisse1291

Le procureur ne fait pas de procès verbal mais il utilise celui établi par les FDO qui se sont rendus sur place et qui ont fait les constatations. Les rectifications faites par les parents n'auront aucune incidence.